



COMPTE RENDU DU CTL DU 28 MAI 2020

REUNI EN AUDIOCONFERENCE

Lors de ce comité technique local a été lue la déclaration liminaire des sections CGT, Solidaires Finances Publiques 92, FO DGFIP 92, CFDT et CFTC

« Ce CTL est le premier depuis le confinement du 17 mars et après l'annonce du plan de reprise d'activité de la DGFIP.

Il convient de tirer un premier bilan de toute cette période. Le constat est net et clair : les politiques successives d'austérité ont montré toute leur nocivité qui a conduit à l'incapacité des autorités à faire face à une crise sanitaire grave. Dans notre administration cela s'est traduit par un manque de masques, de gel hydroalcoolique, d'ordinateurs pour faciliter le télétravail... Sans oublier le constat scandaleux de carence dans la fonction publique hospitalière par le manque de lits, de personnels hospitaliers, de masques, de tests, de respirateurs et les injonctions gouvernementales contradictoires...

Dans ce contexte très difficile, nos sections syndicales ont placé au-dessus de toute autre considération la protection de la santé et de la vie des agents

Dans les 10 audioconférences et les 3 CHS tenus dans cette période, elles ont porté avec force les exigences et revendications des collègues.

Pendant le confinement, elles ont demandé que la présence des agents dans les services soit la plus réduite possible, que les agents qui ne souhaitent pas courir le risque de contamination soient dispensés de même que ceux utilisant les transports en commun. Elles ont demandé le recours le plus possible au télétravail et en cas d'impossibilité le placement en ASA.

Pour tous les agents présents dans les services, pendant le confinement comme pendant le déconfinement, nos sections syndicales n'ont cessé de demander les moyens permettant la protection la plus efficace possible contre la pandémie : masques, gel, lingettes, visières, plexiglas, nettoyage approfondi des locaux et matériels... il a fallu attendre ces derniers jours, soit plus de deux mois après l'entrée en vigueur du confinement, pour que les masques soient enfin mis à disposition.

A plusieurs reprises la direction a été amenée à tenir compte des demandes présentées par nos sections.

Dans la situation présente, alors que la pandémie n'est pas terminée, nos sections continuent à revendiquer l'attribution de tous les dispositifs et moyens nécessaires de protection des agents.

Les sections syndicales dénoncent le vol des congés (jusqu'à 10 jours) organisé par l'ordonnance du 13 avril dont elles exigent l'abrogation. Elles s'élèvent contre la décision de la DG d'imposer aux agents (à l'exception des agents télétravaillant ce jour-là) la prise d'une autorisation exceptionnelle d'absence le 22 mai alors même qu'en incitant une partie des télétravailleurs à travailler, elle faisait voler en éclats toute notion de « pont naturel ». De fait cela constitue une rupture d'égalité entre les agents. Profondément choquante est également la décision de la DG de maintenir le 3 mai comme date limite du report des congés 2019. En pratique les agents, en attente d'une décision de l'administration sur ce sujet et qui n'ont pas déposé de ce fait de congés avant le 3 mai se les voient confisqués.

Envoles les remerciements aux agents entendus au plus fort de la crise. De tous les côtés ceux-ci sont spoliés.

Il est maintenant question d'une prime qui bénéficierait à une petite poignée d'agents. Nous revendiquons l'octroi de cette prime à tous les agents à hauteur des montants dans le privé et, au moment où l'actualité fait ressortir l'indigence des traitements des agents publics, le relèvement substantiel du point d'indice.

Il apparaît que patronat et gouvernement entendent mettre à profit la situation pour réduire drastiquement les garanties des salariés : emploi, temps de travail, congé... Il est question de relancer les restructurations et déréglémentations dans toute la Fonction publique, y compris à l'hôpital.

Le gouvernement décide la reprise de l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique. D'ores et déjà à la DGFIP, les CAP de mutation ont disparu.

Et la DG annonce la poursuite du « nouveau réseau de proximité » et la réactivation du rapport Gardette prévoyant la fusion des services de recouvrement DGFIP-Douanes et URSSAF. En œuvrant de cette manière le gouvernement ne tire pas les leçons de la crise actuelle et poursuit sa politique de destruction massive du service public qui a pourtant fait preuve d'une efficacité exemplaire et reconnue de tous !

Dans cette logique la direction présente à ce CTL une fiche de mise en œuvre de la privatisation du réseau de recouvrement de la DGFIP par transfert aux buralistes.

Les sections syndicales exigent le retrait pur et simple de cette fiche, l'arrêt des suppressions d'emplois et de toutes les restructurations, privatisations et abandons de missions. »

La discussion s'est engagée sur les points soulevés dans la déclaration.

Présentiel dans les services

Ce 28 mai, 48 % des agents sont présents dans les services, 16 % en ASA et 32 % en télétravail.

La direction se félicite que les taux de télétravail et de présentiel soient supérieurs à la moyenne des autres départements d'Île-de-France.

La direction assure que les règles de distanciation seront respectées. Des plafonds de présentiel ont été établis par service au regard des règles de distanciation (2m entre agents).

La section s'inquiète des aspects négatifs du télétravail (cf. point télétravail ci-dessous).

Masques

La direction met à disposition deux masques tissu (lavables) par agent. Elle propose également deux masques chirurgicaux par agent en présentiel par jour. Le port du masque n'est obligatoire que dans les transports en commun et que dans le cadre de l'accueil sur rendez-vous.

Congés

Concernant les congés, la direction confirme le 3 mai comme date limite de report des congés 2019.

La direction ne sait pas si les 10 jours maximum à prélever pourront s'imputer sur le solde des congés 2019.

Dans ces conditions nous avons interpellé la direction : nos collègues pourront-ils partir en vacances cet été ?

La direction a précisé que des rotations pourraient être organisées dans les services, la nécessité de service pouvant être invoquée. Seront prioritaires les agents ayant travaillé dans le cadre du PCA.

Report des jours 2019 perdus, jours RTT et de congés ponctionnés, autorisations d'absence exceptionnelle imposée, incertitude sur les congés d'été, cela commence à faire beaucoup ! Rien ne justifie le vol de nos congés. Les services ont fait face à une situation exceptionnelle ; pour beaucoup ils devront rattraper le retard pris. **Nous exigeons le retrait des dispositions confiscatoires des congés.**

« Pont naturel » du 22 mai 2020

La direction a reconnu qu'une quinzaine d'agents ont télétravaillé le 22 mai dernier. Nous avons objecté qu'il n'y avait donc plus de pont naturel, obligatoire et général par définition.

La direction s'est retranchée derrière la consigne de la DG : Autorisation d'Absence Exceptionnelle pour tous, hormis ceux qui ont télétravaillé ce jour-là.

Autorisations spéciales d'absence (ASA)

A partir du 2 juin, les ASA pour garde d'enfants devront être justifiées par une attestation hebdomadaire de l'établissement scolaire précisant les jours pour lesquels l'accueil de l'enfant n'est pas assurée.

La CGT réaffirme sa position : les agents qui estiment que la sécurité sanitaire de leurs enfants n'est pas assurée doivent pouvoir continuer à bénéficier des ASA.

Les personnes fragiles « auto-déclarées » auprès de leur chef de service doivent produire un certificat de leur médecin traitant.

Les conjoints ou proches de personnes fragiles ne peuvent plus être attributaires d'ASA. Nous avons demandé que les cas individuels puissent être étudiés. Accord de la direction.

Campagne IR

L'accueil du public se déroule uniquement sur rendez-vous. La direction s'inquiète, car seules 30 % des déclarations de revenus ont été déposées. De même, il a été constaté une très forte baisse du dépôt des déclarations papier. L'incertitude subsiste sur la part au final de la déclaration automatique.

La direction fait état de ses craintes pour la fin de la campagne, à l'approche du 12 juin.

Nous avons demandé que le port du masque pour les usagers reçus en accueil physique soit obligatoire, comme cela est mis en place dans de nombreux commerces. La direction répond que cela n'est pas possible, car nous sommes un service public. Pour nous, il appartient à l'employeur de prendre les décisions nécessaires afin d'assurer une sécurité optimale des agents.

Nous avons rappelé notre attachement à l'accueil sous toutes ses formes, et proposé la prolongation de la campagne IR en raison du contexte sanitaire, si cela s'avère nécessaire pour répondre aux demandes du public.

Contrôle Fiscal

Notre syndicat a rappelé son inquiétude quant à la manière dont le contrôle fiscal est traité actuellement. Celui-ci est pourtant une mission essentielle dans un état de droit et particulièrement en période de pandémie : l'activité économique ne s'est pas totalement arrêtée durant la période de confinement et la fraude n'a pas disparu non plus.

La mise en stand-by de toutes les opérations de contrôle jusqu'au 23 août nous semble excessive. Nous avons interrogé la direction pour savoir si ce calendrier allait être modifié.

La section a rappelé que certains collègues ont très mal vécu le fait que leurs ordinateurs portables leur soient retirés alors qu'ils avaient des procédures encore en cours.

La direction nous a répondu que tous les objectifs du contrôle fiscal étaient annulés pour l'année 2020, l'objectif étant de terminer les contrôles en cours et de se concentrer sur les dossiers frauduleux. Concernant les interventions sur place, elles ne reprendront pas avant septembre.

Les ordinateurs seront rendus aux vérificateurs sans autre précision concernant la date.

L'activité va reprendre progressivement ; en attendant les vérificateurs qui n'auraient plus de procédure en cours, seront amenés à aider les SIE concernant les remboursements de crédits d'impôt et la gestion du fonds de solidarité. Ils pourront aussi être amenés à travailler conjointement avec les PCRPs sur le contrôle des revenus étrangers des particuliers. Les vérificateurs pourraient assurer le soutien du comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) afin d'effectuer un réexamen des entreprises dont le dossier de demande de prêt garanti par l'État a été rejeté.

Ceci ne fait qu'amplifier nos craintes sur l'avenir du contrôle fiscal. Les collègues étant positionnés sur d'autres missions ne relevant pas de leur métier, notre crainte est de voir le contrôle fiscal se transformer en conseil aux entreprises et non plus en contrôle à la sortie de la crise sanitaire. Nous serons donc vigilants sur cette question.

Nouveau réseau de proximité

La direction a rappelé qu'un CTR (au niveau national) aurait lieu le 18 juin avec les OS avec présentation de la feuille de route ; la crise sanitaire devrait conduire à décaler dans le temps un certain nombre d'opérations.

La directrice a rappelé que le NRP se faisait en collaboration avec les élus locaux ; la direction rencontre des difficultés suite au décès du président du conseil départemental des Hauts-de-Seine, celui-ci ne sera officiellement remplacé qu'en octobre 2020.

La direction a précisé qu'elle communiquerait aux organisations syndicales en juillet sur le maintien ou le report des opérations prévues en janvier 2021.

La direction a annoncé le report de la fusion des SPF de Vanves pour raisons techniques ; celle-ci est repoussée à 2021.

La direction a confirmé l'achat des locaux de la Banque de France au CAD ; la signature est prévue le 30 juin 2020. Le transfert de la direction de Vanves à Nanterre est maintenu pour septembre 2021.

Durant la crise sanitaire, la DG et la direction locale continuent donc d'avancer sur le NRP malgré le mécontentement des élus locaux et des collègues qui l'ont manifesté lors de nombreuses journées de grève en 2020. **Nous réaffirmons notre demande de retrait du nouveau réseau de proximité.**

Prime COVID-19

Le DG vient de présenter le montant de la prime. Elle pourrait être servie à 30 % maximum des effectifs et comporterait deux niveaux : 1000 Euros pour 30 % des bénéficiaires et 330 Euros pour les autres. Seuls les plus « mobilisés » ayant participé au PCA la percevrait. La direction établira la liste des bénéficiaires.

Avec 330 Euros en une fois, on se moque des agents!

Nous avons regretté le caractère forcément arbitraire de l'attribution, et souligné qu'au vue de l'engagement des agents, de leur conscience professionnelle constante, et non uniquement pendant cette crise, si prime il y

a, elle devrait être attribuée à toutes et tous. C'est l'augmentation générale des salaires qui est nécessaire. La CGT revendique le relèvement immédiat du point d'indice.

« Préfiguration de la suppression du numéraire », traduction : transfert aux buralistes d'une partie du recouvrement

Ce point était inscrit en tant que tel à l'ordre du jour du CTL.

Après une présentation du dispositif par la direction, les organisations syndicales présentes ont rappelé leur opposition au système de privatisation de l'encaissement des créances fiscales et non fiscales auprès des buralistes via le terminal de la Française des Jeux.

Nous avons demandé à la direction la communication du marché public entre la DGFIP et le groupement des buralistes /FDJ ; la direction nous a renvoyé vers une consultation Internet.

Ce dispositif est applicable depuis le 19 mai dans le département avant une généralisation au 1^{er} juillet : 58 buralistes ont été accrédités dans les Hauts de Seine. Une période de transition est prévue pour continuer à encaisser le numéraire dans les services. La direction nous a répondu qu'elle devrait s'étendre jusqu'à la fin de l'année 2020.

Nous avons interrogé la direction pour savoir si un contribuable peut se présenter chez plusieurs buralistes et régler sa créance de manière fractionnée et ainsi pouvoir régler plusieurs fois 300€ en numéraire. La direction nous a confirmé qu'un redevable pouvait payer sa dette de manière fractionnée auprès de plusieurs buralistes mais que l'encaissement en numéraire serait effectivement limitée à 300€ pour l'ensemble de la créance. Plus aucun encaissement en numéraire ne sera possible dans le réseau DGFIP.

Les buralistes pourront également encaisser les règlements par carte sans limitation de montant.

Les buralistes ne procéderont qu'aux encaissements sur lesquels ils percevront 1,50€ par opération.

S'agissant des bons de secours, ceux-ci continueront à être délivrés exclusivement par les services de la DGFIP. De même, si un excédent est constaté sur une créance, la restitution de l'excédent ne pourra être décaissée que par le réseau DGFIP.

Chacun peut constater que pendant le confinement le démantèlement de nos services s'est poursuivi.

Nous avons rappelé qu'il s'agit d'un coup porté à notre administration qui privatise une de nos missions pour un coût qui va se révéler non négligeable.

Questions diverses

Dépenses de l'état

Nous avons interpellé la direction concernant le devenir du service Dépenses de l'état. La direction a répondu qu'elle avait constaté une baisse significative de l'activité suite au passage à l'intelligence artificielle au 1^{er} janvier 2020. La question du devenir du service sera examinée en septembre car ce n'est pas la priorité actuelle.

Télétravail

Notre section a demandé si un défraiement pour les frais occasionnés était prévu pour les télétravailleurs et les travailleurs à domicile.

Réponse négative de la direction : rien n'est prévu dans ce sens.

Notre section a interpellé la direction sur le fait que certains collègues avaient eu des dépenses supplémentaires en période de confinement (papier, encre...).

La direction a proposé d'étudier les dossiers au cas par cas.

La direction a tenu à rappeler qu'elle souhaite rentrer de façon volontariste dans le télétravail et a renvoyé une éventuelle indemnisation à plus tard.

Nous avons évoqué également le fait que certains collègues en télétravail depuis le début du confinement sont en souffrance du fait de leur isolement. Ceux-ci souhaitent pouvoir revenir au travail et que cela ne leur n'est pas autorisé du fait des problèmes de distanciation physique.

La direction a répondu qu'il était possible pour le chef de service de mettre en place une rotation afin que les collègues en télétravail puissent revenir une fois au bureau par semaine et que des instructions ont été données

Mouvements locaux de mutation

Nous avons une nouvelle fois condamné la suppression des CAP nationales et locales de mutation,

Une décision qui piétine le statut de 1946 et nous ramène à la situation d'arbitraire que connaissent les fonctionnaires avant la deuxième guerre mondiale. Ce sont tous les mouvements nationaux et locaux qui sont en voie de liquidation au profit de mouvements au choix.

Nous avons demandé quels documents seraient adressés par la direction à l'occasion des prochains mouvements locaux et les dates de parution de ces derniers.

La direction a répondu qu'ALOA ouvrirait prochainement pour les C, puis pour les B et les A, à chaque fois pendant 8 à 10 jours. Les mouvements seront diffusés vers les 15 à 20 juillet.

Les sections syndicales sont invitées à faire parvenir à la direction les situations individuelles sur lesquelles elles souhaitent attirer l'attention de l'administration. Elle les étudiera et fera comme elle l'entend.

La disparition des CAP locales de mutation fait disparaître le droit des élus du personnel à contrôler le respect des règles dans la confection des mouvements.

La direction nous demande de la croire sur parole. Qui pourra être certain qu'il n'y aura ni erreur ni mutation au choix ? Tous les mouvements seront entachés. L'agent qui n'aura pas eu sa mutation n'aura jamais la certitude de ne pas avoir été lésé.

Accueil des stagiaires

Les stagiaires A et B arrivant dans les services effectuent un stage de terrain jusqu'au 1^{er} septembre. Le stage probatoire commencera ensuite. Nous avons soulevé le problème de impossibilité de maintenir une distanciation physique pour assurer la formation des stagiaires. La direction a répondu qu'en l'absence de distanciation le port du masque est vivement recommandé.

Procédures d'entretien professionnel

Aucun calendrier n'est pour l'instant établi.

Domaines

Les contacts vont être pris pour que la demande de délégation reçoive une réponse positive.

Le gouvernement poursuit à la DGFIP son entreprise de démantèlement des services et de remise en cause des droits des agents. C'est organisé que nous défendrons le service public et tous nos droits.

Adhérez à la CGT !



BULLETIN D'ADHESION

CGT FINANCES PUBLIQUES 92

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

Date : .../.../..... Signature :

À remettre :

À un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à :

Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgifp.finances.gouv.fr / **Site internet :** <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>